



Club Canin de Saint Sulpice IPAC-81

Identification SCC : 81-3788 — SIRET : 508 132 354 00012

Correspondance :

Internet : <http://ipac81.fr> — email : info@ipac81.fr

Saint-Sulpice, le 9 Aout 2016

Mesdames, Messieurs les Présidents et Amis agilitistes,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre prochain concours d'agility qui se tiendra à St Sulpice le **dimanche 9 Octobre 2016**.

Les quotas par club seront appliqués, merci de donner un ordre de priorité.

Priorité aux concurrents 2^{ème} & 3^{ème} degré et épreuves Plus.

Juge	David DESOUBRIE
Lieu	Stade de la Messale, Saint Sulpice (à côté de la gare SNCF) - GPS : 43,774386°N 1,682035°E
Remise des dossards	7h30
Début des épreuves	8 h
Terrain	Herbeux
Concurrents	75 seniors et 8 jeunes conducteurs
Epreuves	Classiques
Inscriptions & Réglement	En ligne 13€ par chien + 0,28 € de frais par paiement CB Gratuit pour les espoirs ou par Chèque à l'ordre de IPAC 81
Chèques à expédier à : A libeller à l'ordre d'IPAC 81 Avec au dos du chèque : la date du concours le numéro de dossier communiqué lors de l'acceptation de votre inscription en ligne le nom du chien le n° licence	Mickaël ETIEMBLE 90 Impasse Montplaisir 31380 VILLARIES Email : m.etiemble@yahoo.fr - Port : 06 64 24 52 72
Clôture	24 Septembre ou Avant si le concours est complet
Désistement	Aucun désistement ne sera remboursé à moins d'être remplacé par quelqu'un en liste d'attente (et dans tous les cas aucun remboursement pour un désistement 48h à l'avance)

Pensez à apporter votre licence, le carnet de santé du chien, et votre bonne humeur. En attendant de vous accueillir nombreux dans une ambiance amicale, nous vous prions d'agréer nos salutations sportives et cynophiles.

Le président – M .Etiemble

Fédération Quercy - Rouergue - Pyrénées

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements régissant les concours d'Agility et de la charte de déontologie des disciplines sportives de la SCC gérées par la CNEAC, et m'engage à les respecter.

Je déclare être en possession d'une Assurance Responsabilité Civile et dégage entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) qui pourraient survenir à moi-même ou à mon chien, ou être occasionnés par lui ou moi-même.